

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LOUVIGNÉ  
DU 25 FEVRIER 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq février à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Christine DUBOIS, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de la convocation du conseil municipal : 16/02/2021

**Présents** : Messieurs PINEAU Jean-Paul, GRENEAU Jérémy, MALET Fabrice, MAYET Quentin, ROUSSEAU Cédric et Mesdames DUBOIS Christine, LE MERRER Morgane, BAGOT Corinne, CANDAS Brigitte, DERRIEN Karine, HOREL Marie-José, MARSOLLIER-BIELA Virginie (*arrivée à 21h*), TRIPOTIN Stéphanie

**Absents excusés** : Messieurs RUAULT Philippe, MONNIER Romain

**A été élu secrétaire de séance** : Monsieur MAYET Quentin

Après approbation du procès-verbal de la dernière séance, le Conseil Municipal étudie l'ordre du jour. Madame le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter une délibération à l'ordre du jour concernant une demande d'un riverain pour l'aménagement d'une partie du chemin communal desservant le lieu-dit 87 « Toussaint » ainsi qu'une demande de busage du fossé. Le Conseil Municipal donne son accord.

**Décisions prises par le Maire en exécution de la délégation du Conseil Municipal :**

• ***Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain***

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des renonciations à l'exercice du droit de préemption urbain qu'elle a délivrées dans le cadre de ses délégations :

- Parcelle cadastrée section A n° 942, située 18 Les Logis du Pré de la Fontaine ;
- Parcelle cadastrée section A n° 1444, située 14 Rue des Jonquilles ;

*Délibération n° 04/2021*

**COVID – 19 : remboursement des acomptes suite aux annulations de location de la Salle des Loisirs**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre de la crise sanitaire liée à la COVID – 19, des contrats de location de la Salle des Loisirs ont été annulés :

- Un contrat conclu pour le 12 juillet 2020 puis reporté au 11 juillet 2021 (acompte versé : 66 €) ;
- Un contrat conclu pour le 13 juillet 2020 puis reporté au 12 juillet 2021 (acompte versé : 21 €) ;

Soit un total de : 87 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de rembourser ces acomptes liés à des locations annulées pour cause de crise sanitaire liée à la COVID-19.

*Réception en Préfecture le 1<sup>er</sup> mars 2021*

*Délibération n° 05/2021*

**Avenant n° 1 à la convention initiale pour la télétransmission des actes budgétaires à la Préfecture de la Mayenne**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que la Commune de Louvigné procède à la transmission des actes réglementaires, soumis au contrôle de légalité, par voie dématérialisée depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2009, date de la convention signée avec la Préfecture de la Mayenne.

L'extension de cette dématérialisation aux actes budgétaires nécessite la signature d'un avenant à la convention passée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'autoriser Madame le Maire à procéder à la transmission des actes budgétaires au contrôle de légalité par voie dématérialisée ;
- Décide d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention initiale de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture de la Mayenne ;

*Réception en Préfecture le 1<sup>er</sup> mars 2021*

*Arrivée de Madame Virginie MARSOLLIER-BIELA à 21h00.*

*Délibération n° 06/2021*

### **Approbation du compte administratif 2020**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul PINEAU, Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Madame Christine DUBOIS, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</b>						
Résultats reportés	61 032,72			381 462,98	61 032,72	381 462,98
Opérations de l'exercice	338 498,33	334 399,60	552 596,38	692 410,07	891 094,71	1 026 809,67
<b>TOTAUX</b>	<b>399 531,05</b>	<b>334 399,60</b>	<b>552 596,38</b>	<b>1 073 873,05</b>	<b>952 127,43</b>	<b>1 408 272,65</b>
Résultats de clôture	65 131,45			521 276,67		456 145,22
Restes à réaliser	279 000,00	356 862,19			279 000,00	356 862,19
<b>TOTAUX CUMULÉS (TOTAUX + Restes à réaliser)</b>	<b>678 531,05</b>	<b>691 261,79</b>	<b>552 596,38</b>	<b>1 073 873,05</b>	<b>1 231 127,43</b>	<b>1 765 134,84</b>
<b>RESULTATS DÉFINITIFS</b>		<b>12 730,74</b>		<b>521 276,67</b>		<b>534 007,41</b>

- 2) Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

*Réception en Préfecture le 1<sup>er</sup> mars 2021*

*Délibération n° 07/2021*

### **Approbation du compte de gestion 2020**

Les membres du Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses à effectuer et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

*Réception en Préfecture le 1<sup>er</sup> mars 2021*

*Délibération n° 08/2021*

**Affectation des résultats du compte administratif 2020**

Considérant que le compte administratif 2020, voté préalablement par l'assemblée, fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 521 276,67 € ;
- Un excédent d'investissement de : 12 730,74 € (en tenant compte des restes à réaliser) ;

Etant donné l'excédent d'investissement, le Conseil Municipal prend note qu'il n'y aura pas d'affectation des résultats à réaliser pour le budget principal 2021.

*Réception en Préfecture le 1<sup>er</sup> mars 2021*

*Délibération n° 09/2021*

**Vote des subventions pour 2021**

Compte-tenu de la crise sanitaire liée à la COVID-19, certaines associations n'ont pas souhaité présenter de demande de subvention pour l'année 2021. Le Conseil Municipal en prend note et décide, à l'unanimité, d'allouer une enveloppe globale de 9 000 € pour les subventions versées aux associations en 2021 et détaillée comme suit :

Gymnastique volontaire	200,00 €
	774 €
Association Sportive et Culturelle (ASC)	1 290 € en attente (versement sous réserve de l'organisation de sorties scolaires)
Récréasrap	150,00 €
Association « Les Mardinettes »	150,00 €
ADMR d'Argentré	250,00 €
UDAF Laval	180,00 €
La Banque alimentaire	120,00 €
POLLENIZ	112,00 €
La Prévention Routière	50,00 €
Amicale des Pompiers Argentré	100,00 €
CAUE	100,00 €
Don du sang Bonchamp / Argentré / Louvigné	100,00 €
Association des conciliateurs de justice	50,00 €
Les soudeurs dans la nuit	200,00 €
Aide pour la destruction nids frelons asiatiques	100,00 €
RESERVE	5 074,00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>9 000,00 €</b>

*Réception en Préfecture le 1<sup>er</sup> mars 2021*

**Rénovation énergétique du bâtiment des vestiaires foot : travaux et demandes de subventions**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération n° 78/2020 du 17 décembre 2020 quant à la réalisation d'un audit préalable aux travaux de rénovation énergétique du bâtiment des vestiaires foot.

Elle rappelle que, pour pouvoir bénéficier d'aides spécifiques de la Région des Pays de la Loire (axe transition énergétique), il faut justifier d'un gain minimum de 40 % sur l'étiquette énergie (gain en kilowattheure d'énergie primaire par mètre carré et par an) et justifié par un audit énergétique réalisé par un bureau d'études thermique.

L'audit énergétique a été confié à la SARL FLU'BAT CONCEPT, de Laval (53), conformément à la délibération n° 78/2020 du 17 décembre 2020. Cet audit a été réalisé le vendredi 12 février 2021, nous attendons maintenant le compte-rendu.

En ce qui concerne la partie travaux, Madame le Maire rappelle la liste des préconisations à réaliser :

- Renforcement de l'isolation des combles perdus ;
- Isolation par l'extérieur ;
- Remplacement des portes bois ;
- Remplacement des convecteurs par des radiateurs avec détection de présence et détection d'ouverture de fenêtre ;
- Isolation des ballons et calorifugeage des réseaux ;
- Mise en place d'une VMC à débit variable en fonction de la présence et de l'humidité ;
- Remplacement des tubes fluorescents par des systèmes à led ;

Sur ces préconisations, différentes consultations ont été effectuées auprès d'entreprises.

Après analyse, il est proposé de retenir les entreprises suivantes :

- Entreprise SAIBOT, de Laval (53), pour l'isolation des combles en laine de verre soufflée. Le montant est de 4 800,10 € HT, soit 5 064,11 € TTC ;
- Entreprise SAIBOT, de Laval (53), pour l'isolation extérieure avec une finition enduit. Le montant est de 28 696,68 € HT, soit 30 275,00 € TTC ;
- SAS BARON, de Changé (53), pour le remplacement des portes bois par des portes métalliques isolantes. Le montant est de 14 480,00 € HT, soit 17 376,00 € TTC ;
- SARL ARTHUIS POIRIER, de Bonchamp les Laval (53), pour le remplacement des convecteurs et le remplacement des éclairages. Le montant est de 6 400,00 € HT, soit 7 680,00 € TTC ;
- SARL ARTHUIS POIRIER, de Bonchamp les Laval (53), pour la mise en place d'un système de VMC basse consommation avec capteurs de présence et d'humidité. Le montant est de 9 749,88 € HT, soit 11 699,85 € TTC ;

Le montant global du projet s'élève à 64 126,66 € HT, soit 72 094,96 € TTC.

L'isolation des ballons et calorifugeage des réseaux seront réalisés en interne par les Adjointes techniques.

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que ces travaux pourraient être financés par la Région des Pays de la Loire dans le cadre du Contrat Territoires-Région (CTR 2020) et du soutien à la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique globale des bâtiments publics. Ces aides pouvant financer jusqu'à 80 % maximum du projet.

Après avoir pris connaissance de l'intégralité de ce dossier, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De retenir les trois entreprises indiquées ci-dessus dans les conditions énumérées ;
- D'arrêter le plan de financement suivant :

▪ Région Pays de la Loire - Contrat Territoires-Région 2020 :	39 322,00 €
▪ Région Pays de la Loire - Aide spécifique rénovation des bâtiments publics :	11 979,00 €
▪ Valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) :	3 000,00 €
(Les CEE sont des primes financées par des fonds privés – vendeurs d'énergie)	
▪ Autofinancement :	<u>9 825,66 €</u>
▪ Total HT :	64 126,66 €

Tous les crédits seront prévus au budget principal 2021.

- D'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à déposer les dossiers de demandes de subventions correspondants et à signer tous documents se rapportant à ces dossiers ;

Le Conseil Municipal précise que la réalisation de ces travaux, dans la forme présentée ci-dessus, est suspendue à l'audit énergétique. C'est-à-dire que si l'audit ne confirme pas le gain de 40 % sur la performance énergétique, les subventions correspondantes ne pourront pas être sollicitées. Les travaux seront donc revus à la baisse financièrement.

*Réception en Préfecture le 04 mars 2021*

*Délibération n° 11/2021*

### **Groupe scolaire : appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires**

Madame Morgane LE MERRER, Adjointe au Maire, explique au Conseil Municipal que, le contexte de crise a induit une forte mobilisation des outils numériques. Le plan de relance de l'Etat comporte un important volet dédié à la transformation numérique de l'enseignement afin de faciliter la mise en œuvre d'une continuité pédagogique et administrative. L'ambition est de réduire les inégalités scolaires et de lutter contre la fracture numérique en contribuant à assurer un égal accès au service public d'éducation.

Cet appel à projets s'adresse aux cycles 2 et 3 des écoles élémentaires (CP au CM2) dont l'équipement est inférieur à un socle numérique de base. La subvention de l'Etat ne pourra pas être sollicitée pour des équipements allant au-delà de ce « socle numérique de base ».

Echéancier :

- Publication du cahier des charges de l'appel à projets : 14 janvier 2021 ;
- Ouverture de la plateforme de saisie : 20 janvier 2021 ;
- Retour des candidatures : 31 mars 2021 ;

Elle précise que le taux de subvention est différent et est appliqué en fonction de la dépense engagée par la Commune : 70 % de la dépense engagée jusqu'à 200 000 € TTC, avec une dépense minimum de 3 500 €.

Le versement sera effectué en deux parties : une avance de 30 % à la signature de la convention, puis le solde à la remise de l'état récapitulatif des dépenses et des justificatifs associés.

Après avoir étudié ce projet avec Monsieur Gwénaél POISSON, Directeur de l'école « Le Grand Pré », Madame Morgane LE MERRER explique la nécessité d'investir dans le matériel suivant :

- 10 PC portables et compatibles port HDMI ;
- 1 imprimante en réseau multifonctions EcoTank ;
- 2 visualiseurs ;
- 10 casques audio ;
- 4 répéteurs WiFi pour assurer la connexion dans toute l'école ;

Trois sociétés ont donc été consultées pour l'achat de ce matériel et deux sociétés ont remis une offre.

Après avoir étudié les offres, il est proposé de retenir le devis de la société SATEL, d'Angers (Maine et Loire), pour un montant total de 5 142,00 € TTC, pour l'intégralité du matériel demandé.

Le coût restant à charge de la collectivité serait de 1 542,60 €.

Après avoir pris connaissance de l'intégralité du dossier, le Conseil Municipal, par 11 (onze) voix pour et 2 (deux) abstentions, décide :

- De retenir le devis de la société SATEL, d'Angers (Maine et Loire), pour un montant total de 5 142,00 € TTC ;  
Tous les crédits seront prévus au budget principal 2021.
- De solliciter la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) pour le financement du socle numérique de base de l'école « Le Grand Pré » de Louvigné ;
- D'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention de partenariat à passer avec la DSDEN et tout autre document en rapport avec ce dossier ;

*Réception en Préfecture le 04 mars 2021*

**Accueil périscolaire : marché n° 2019002 pour la reconstruction d'un bâtiment pour l'accueil périscolaire – avenants au marché initial**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération n° 03/2020 prise en date du 22 janvier 2020 attribuant les 9 lots composant le marché de travaux pour la reconstruction d'un bâtiment pour l'accueil périscolaire.

Pour rappel, le montant global du marché initial s'élevant à :

Montant HT	385 759,30 €
Montant TTC	462 911,16 €

Dans le cadre de l'avancée du chantier, trois avenants sont à étudier :

Lot n° 1 – Terrassement, gros-œuvre, aménagements : plus-value pour branchement eaux usées seul avec raccord d'enrobé induit (+ 1 744,88 € HT, soit 2 093,86 € TTC).

Lot n° 1 – Terrassement, gros-œuvre, aménagements : plus-value pour création d'un piège à eau (en façade sud) avec fourreaux complémentaires (+ 1 675,74 € HT, soit 2 010,89 € TTC).

Lot n° 2 – Charpente bois, couverture, bardage, étanchéité : moins-value suite à la suppression de l'étanchéité enterrée (- 1 971,91 € HT, soit 2 366,29 € TTC).

Lots	Nom de la société	Montant HT sans avenants	Avenants HT	Montant TTC avec avenants
<b>Lot n° 01 – Terrassement, gros-œuvre, aménagements</b>	SAS PREVOSTO Laval (Mayenne)	142 622,11 €	(1) + 1 744,88 € (2) + 1 675,74 €	175 251,28 €
<b>Lot n° 02 – Charpente bois, couverture, bardage, étanchéité</b>	SARL Couverture Charpente Vimarcéenne « CCV » Vimarcé (Mayenne)	54 866,03 €	(1) - 1 971,91 €	63 472,95 €
<b>Lot n° 03 – Menuiseries extérieures aluminium, serrurerie</b>	SARL REBOURS Père en fils Prée d'Anjou (Mayenne)	44 096,00 €	(1) - 1 331,00 €	51 318,00 €
<b>Lot n° 04 – Menuiseries intérieures</b>	SARL Menuiserie LANCELIN Louverné (Mayenne)	24 247,00 €		29 096,40 €
<b>Lot n° 05 – Plaquisterie, isolation, faux-plafonds</b>	SARL HIMO <sup>2</sup> Château-Gontier (Mayenne)	31 500,00 €		37 800,00 €
<b>Lot n° 06 – Carrelage, faïence</b>	SARL SOL 2000 L'Huisserie (Mayenne)	8 191,00 €		9 829,20 €
<b>Lot n° 07 – Peinture, sols souples</b>	SAS GERAULT St Berthevin (Mayenne)	12 385,64 €		14 862,77 €
<b>Lot n° 08 – Chauffage, ventilation, plomberie</b>	SAS GEORGES et FOUCHER Laval (Mayenne)	45 402,00 €		54 482,40 €
<b>Lot n° 09 – Electricité</b>	Eiffage Energie Système Maine Bretagne Laval (Mayenne)	22 449,52 €		26 939,42 €

Le montant global du marché s'élevant désormais à :

Montant HT	385 877,01 €
Montant TTC	463 052,42 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- de valider les trois avenants proposés conformément aux détails énumérés dans le tableau ci-dessus en rouge ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces inhérentes à ces trois avenants ;

*Réception en Préfecture le 04 mars 2021*

Délibération n° 13/2021

**Accueil périscolaire : marché n° 2019002 pour la reconstruction d'un bâtiment pour l'accueil périscolaire – lot n° 5 – nouvelle consultation pour la fin des travaux suite à liquidation judiciaire**

Dans le cadre du marché n° 2109002 pour la reconstruction d'un bâtiment pour l'accueil périscolaire, Madame le Maire explique que l'entreprise HIMO<sup>2</sup>, titulaire du lot n° 5 « plaquisterie, isolation, faux-plafonds », a été mise en liquidation judiciaire avec un arrêt complet de ses activités au mercredi 17 février 2021 à 16h00 (jugement du Tribunal de Commerce de Laval rendu le 10 février 2021).

Un constat contradictoire sera réalisé lors de la prochaine réunion de chantier le lundi 1<sup>er</sup> mars 2021.

Une consultation a donc été réalisée auprès des trois entreprises qui avaient également répondu à l'appel d'offres pour le marché initial. Sachant qu'il reste à réaliser les faux-plafonds et l'isolation des combles et que la société devra intervenir dès que possible après le constat contradictoire.

**Pour rappel, le montant global du marché (avenants compris) s'élève à :**

Montant HT	385 877,01 €
Montant TTC	463 052,42 €

Lots	Nom de la société	Montant HT sans avenants	Avenants HT	Montant TTC avec avenants
Lot n° 01 – Terrassement, gros-œuvre, aménagements	SAS PREVOSTO Laval (Mayenne)	142 622,11 €	(1) + 1 744,88 € (2) + 1 675,74 €	175 251,28 €
Lot n° 02 – Charpente bois, couverture, bardage, étanchéité	SARL Couverture Charpente Vimarcéenne « CCV » Vimarcé (Mayenne)	54 866,03 €	(1) - 1 971,91 €	63 472,95 €
Lot n° 03 – Menuiseries extérieures aluminium, serrurerie	SARL REBOURS Père en fils Prée d'Anjou (Mayenne)	44 096,00 €	(1) - 1 331,00 €	51 318,00 €
Lot n° 04 – Menuiseries intérieures	SARL Menuiserie LANCELIN Louverné (Mayenne)	24 247,00 €		29 096,40 €
Lot n° 05 – Plaquisterie, isolation, faux-plafonds	SARL HIMO <sup>2</sup> Château-Gontier (Mayenne)	16 944,90 €	Liquidation judiciaire	20 333,88 €
Lot n° 05 – Plaquisterie, isolation, faux-plafonds	EURL LATOUR-ACTIS CHANGÉ (Mayenne)	13 553,06	Nouvelle consultation	16 263,67
Lot n° 06 – Carrelage, faïence	SARL SOL 2000 L'Huisserie (Mayenne)	8 191,00 €		9 829,20 €
Lot n° 07 – Peinture, sols souples	SAS GERAULT St Berthevin (Mayenne)	12 385,64 €		14 862,77 €
Lot n° 08 – Chauffage, ventilation, plomberie	SAS GEORGES et FOUCHER Laval (Mayenne)	45 402,00 €		54 482,40 €
Lot n° 09 – Electricité	Eiffage Energie Système Maine Bretagne Laval (Mayenne)	22 449,52 €		26 939,42 €

**Au 25 février 2021, le montant global du marché s'élève désormais à :**

Montant HT	384 874,97 €
Montant TTC	461 849,97 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- de valider le devis de l'EURL LATOUR-ACTIS, de Changé (Mayenne), pour terminer le lot n° 5 « plaquisterie, isolation, faux-plafonds » suite à la liquidation judiciaire du titulaire du marché, la société HIMO<sup>2</sup>. Le montant de la proposition s'élevant à 13 553,06 € HT, soit 16 263,67 € TTC. L'EURL LATOUR-ACTIS devra intervenir sur le chantier dès réception du devis validé ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces inhérentes à cette nouvelle consultation ;

*Réception en Préfecture le 11 mars 2021*

*Délibération n° 14/2021*

### **Nom du nouvel accueil périscolaire**

Dans le cadre du marché n° 2019002 relatif à la reconstruction d'un bâtiment pour l'accueil périscolaire, Madame Morgane LE MERRER, Adjointe au Maire, explique que l'entreprise REBOURS, de Prée d'Anjou (Mayenne), demande si la Commune de Louvigné souhaite donner un nom au futur accueil périscolaire. En effet, le lot n° 3 « menuiseries extérieures aluminium, serrurerie » doit programmer la signalétique du bâtiment.

La commission Vie scolaire & Jeunesse / Vie associative, réunie le samedi 20 février 2021, après avoir pris connaissance de toutes les idées des enfants de l'accueil périscolaire, propose de nommer le futur bâtiment « Les P'tits Louveteaux ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de valider cette proposition et donc de nommer le futur accueil périscolaire « Les P'tits Louveteaux ».

*Réception en Préfecture le 04 mars 2021*

*Délibération n° 15/2021*

### **Vente de l'ancien camion IVECO immatriculé 3190 SE 53**

Monsieur Jean-Paul PINEAU, Adjoint au Maire, rappelle au Conseil Municipal sa délibération n° 02/2021 du 21 janvier 2021 autorisant la vente de l'ancien camion IVECO de la Commune de Louvigné immatriculé 3190 SE 53.

Le camion est donc passé au contrôle technique le jeudi 04 février 2021 et une publicité a été réalisée pour la mise en vente de ce véhicule.

Monsieur Jean-Paul PINEAU présente deux offres déposées sous pli cacheté au secrétariat de mairie le :

- mardi 23 février 2021 à 14h00 pour la première ;
- mardi 23 février 2021 à 17h10 pour la seconde ;

Après avoir pris connaissance des offres, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De céder le camion IVECO immatriculé 3190 SE 53 au prix proposé de 1 210 € à Monsieur Cédric CHOHN, domicilié à LOUVERNÉ 1 Rue du Garou, qui est le plus offrant ;
- D'inscrire cette recette au chapitre 024 Produits des cessions d'immobilisations du budget principal 2021 ;
- De répercuter le montant de la facture liée au contrôle technique initial, soit 77,00 € TTC, à Monsieur Cédric CHOHN, comme décidé lors de la réunion du Conseil Municipal du 21 janvier 2021 ;
- De charger Madame le Maire ou l'Adjoint délégué de l'ensemble des formalités administratives relatives à cette affaire et signer tous les documents à intervenir ;

*Réception en Préfecture le 04 mars 2021*

*Délibération n° 16/2021*

### **Adressage d'une parcelle Chemin des Arcis dans le cadre de la construction d'une maison d'habitation**

Monsieur Jean-Paul PINEAU, Adjoint au Maire, explique que par délibération n° 71/2015 du 07 octobre 2015 le Conseil Municipal avait décidé de nommer la propriété de Monsieur Pierre FORGIN « Le Haras du Digeon » suite à son acquisition de terres agricoles et d'un bâtiment d'élevage sur le Chemin des Arcis. Aujourd'hui, il envisage de construire sa maison d'habitation sur son terrain à proximité de son bâtiment d'élevage, il y a donc lieu de procéder à son adressage (numération de la parcelle avec nom de voie).



En effet, il rappelle que dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur l'intégralité du territoire de la Commune de Louvigné, toutes les habitations doivent avoir une adresse propre avec une numérotation et un nom de voie.

Cet adressage doit être extrêmement précis pour plusieurs autres raisons :

- Meilleurs délais et meilleure efficacité face à la demande des secours (accident de la vie, incendie, ...)
- Distribution des courriers en tous genres par les services de La Poste ou les services administratifs de la Mairie ;
- Localisation en cas de contact urgent par Madame le Maire ou les services de la Mairie ;

La numérotation a donc été opérée suivant une numérotation métrique. Le numéro attribué à ce terrain représente la distance en mètres séparant le début de la voie du logement. Pour Louvigné, le point de départ pris en compte pour le calcul a été le début de la voie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de numérotter cette parcelle « 273 Chemin des Arcis – Le Haras du Digeon » conformément au plan annexé et décide de fournir la plaque de numérotation au futur riverain.

Toutes les personnes concernées ainsi que les différents services (DDFIP 53 (service du cadastre), SDIS 53, La Poste, LAVAL THD, France Télécom, ENEDIS, LAVAL Agglomération (service eau et assainissement + SIG), ...) seront avertis par courrier de ce changement.

*Réception en Préfecture le 04 mars 2021*

*Délibération n° 17/2021*

### **Demande d'aménagement et de busage d'une partie du chemin communal menant au lieu-dit 87 « Toussaint »**

Monsieur Jean-Paul PINEAU, Adjoint au Maire, explique au Conseil Municipal que Monsieur Mickaël RIVIÈRE, propriétaire du lieu-dit 87 « Toussaint » à Louvigné, a fait une demande car il souhaiterait pouvoir :

- Aménager une partie du chemin communal desservant sa propriété, sur une longueur d'environ 40 m et une largeur de 3 m, par un enrobé BB0 / 10, et délimitée par des bordures en pavés ;
- Buser le fossé sur le côté droit en ecobox, drainant sur une longueur de 16 m ;

Dans sa demande, il précise bien que tous les frais seront à sa charge et que le chemin restera la propriété de la Commune de Louvigné.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de cette demande, à l'unanimité, décide de donner son accord dans les conditions suivantes :

- Travaux, mise en place, fourniture de matériaux à la charge de Monsieur Mickaël RIVIÈRE ;
- Respect des écoulements d'eaux pluviales dans le fossé communal et donc choix d'un diamètre adapté pour un busage armé ou similaire d'au minimum 300 mm ;

Une permission de voirie lui sera adressée dans ce sens.

*Réception en Préfecture le 04 mars 2021*

*Délibération n° 18/2021*

### **LAVAL Agglomération – avis sur le projet de modification simplifiée n° 1 du PLUi**

Madame le Maire rappelle que le PLUi a été approuvé en décembre 2019. La pratique de la première année a permis de mettre en évidence des évolutions nécessaires, notamment du règlement écrit, afin de faciliter la compréhension de la règle voire de modifier certains points de manière à mieux atteindre les objectifs poursuivis.

Par arrêté du 28 septembre 2020, le Président de Laval Agglomération a prescrit la modification simplifiée n°1 du PLUi de Laval Agglomération. A cet effet, une réunion de lancement a eu lieu le 24 novembre 2020 et un comité de pilotage s'est réuni le 5 janvier 2021. Ces 2 réunions ont été organisées afin de présenter les évolutions à apporter dans le cadre de cette procédure de modification et de préparer la note explicative à destination des communes avant transmission aux Personnes Publiques Associées pour avis, comme le prévoit l'article L. 153-40 du Code de l'Urbanisme.

Ce projet de modification simplifiée n°1 du PLUi sera soumis au bureau communautaire du 22 mars 2021 et au conseil communautaire du 12 avril 2021. La procédure de modification simplifiée est dispensée d'une enquête publique.

La modification du PLUi peut être effectuée selon une procédure simplifiée, dès lors qu'elle n'a pas pour effet de :

- soit majorer de plus de 20% les possibilités de construction résultant, dans une zone de l'application de l'ensemble des règles du plan,
- soit de diminuer ces possibilités de construire,
- soit de réduire la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser...

Les modifications proposées dans cette notice explicative sont sans enjeux sur le PLUi et portent essentiellement sur la correction d'erreurs matérielles repérées, sur l'amélioration de la rédaction de certaines règles afin d'en comprendre mieux le sens et d'éviter toute mauvaise interprétation. Ces évolutions doivent permettre aux porteurs de projet, aux pétitionnaires et au service instructeur de mieux appréhender les règles du PLUi applicables sur le territoire.

Par ailleurs, cette modification simplifiée n° 1 permet :

- la mise à jour du repérage des bâtiments susceptibles de bénéficier d'un changement de destination ;
- la mise à jour du repérage des espaces paysagers à protéger (zone réglementaire) ;
- la mise à jour des annexes ;

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ce dossier, à l'unanimité, décide de donner un avis favorable sur cette modification simplifiée n° 1 du PLUi de Laval Agglomération.

*Réception en Préfecture le 04 mars 2021*

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Commission Finances & Administration générale**

Les prochaines commissions Finances & Administration générale sont programmées les 11 et 25 mars 2021.

### **Commission Aménagement & Développement économique**

***Point sur les travaux en cours*** : Monsieur Jean-Paul PINEAU, Adjoint au Maire, fait un point sur les travaux en cours :

- Fuite d'eau sur la conduite du système d'arrosage du terrain de foot : l'actuelle conduite d'eau potable a été repérée lors des travaux pour l'installation des conteneurs enterrés Place des Sports. Une étude va maintenant être menée pour la création d'une nouvelle canalisation afin d'alimenter le système d'arrosage du terrain de foot.
- Installation des conteneurs enterrés : Les travaux ont démarré le mardi 16 février 2021 et devraient se terminer dans le courant de la semaine 11.

***Compte-rendu de la commission Aménagement & Développement économique du 06 février 2021*** : Monsieur Jean-Paul PINEAU, Adjoint au Maire, donne le compte-rendu de la commission Aménagement & Développement économique qui s'est réunie le samedi 06 février 2021.

Cette réunion était axée sur la programmation des travaux pour 2021 voire 2022 dans le cadre des prévisions budgétaires demandées pour la commission Finances & Administration générale du 11 mars 2021.

La prochaine commission Aménagement & Développement économique est programmée le 06 mars 2021 à 9h30.

## Commission Vie scolaire & Jeunesse / Vie associative

**Compte-rendu de la réunion du service enfance jeunesse du 27 janvier 2021 :** Madame Morgane LE MERRER, Adjointe au Maire, donne le compte-rendu de la réunion du service enfance jeunesse qui s'est déroulée à Soulgé sur Ouette le 27 janvier 2021.

A l'ordre du jour :

- Bilan des vacances de Noël 2020 : à noter toujours une bonne fréquentation des jeunes Louvignéens (19,41 % pour Planète Mômes et 34,92 % pour Oxyjeunes) ;
- Recrutement des animateurs pour l'été 2021 : le recrutement est réalisé pour Louvigné ;
- Fréquentation 2020 pour les trois communes (environ 26 % pour Louvigné) ;
- Bilan financier de l'année 2019 ;
- La refacturation du logiciel BL enfance aux Communes de Louvigné et de Soulgé sur Ouette se fera sur le budget 2020 ;
- Séjour ski 2022 pour les 9 / 17 ans : le séjour est fixé du 12 au 19 février 2022 avec une programmation tous les 2 ans. Le prochain sera fixé en 2024 ;

**Compte-rendu de la commission Vie scolaire & Jeunesse / Vie associative du 20 février 2021 :** Madame Morgane LE MERRER, Adjointe au Maire, donne le compte-rendu de la commission Vie scolaire & Jeunesse / Vie associative qui s'est réunie le samedi 20 février 2021.

- Carnaval : Le carnaval 2021 prévu sur la Commune de Louvigné le samedi 13 mars 2021 est annulé suite au mail reçu de la Préfecture de la Mayenne rappelant l'interdiction d'organiser un rassemblement de plus de 6 personnes sur la voie publique dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie de COVID-19.

- Appel d'offres pour la livraison des repas au restaurant scolaire : Le prochain appel d'offres est à rédiger pour un lancement de la consultation au prochain Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> avril 2021. La commission a déjà étudié le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) pour une restauration en liaison froide.

- Skate Park : La commission travaille actuellement sur ce projet afin d'évaluer le coût des différentes structures possibles ainsi que de définir un lieu adapté en centre bourg qui permette son éventuel agrandissement dans le futur.

- Association Sportive Tennis : Une rencontre est prévue le 09 mars 2021 avec les membres du bureau de l'Association de Tennis d'Argentré. L'objectif est d'analyser les besoins pour remettre en place des cours pour les particuliers à l'arrivée des beaux jours. Le but est de redynamiser ce terrain et son utilisation. Le Président de l'Association Sportive Tennis de Louvigné est convié à cette rencontre.

**Bilan annuel 2020 des chantiers « Argent de Poche » :** Madame Morgane LE MERRER, Adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal le bilan annuel 2020 des chantiers « Argent de Poche ».

Le coût total des rétributions financées par LAVAL Agglomération s'est élevé à 47 535 €.

679 jeunes sur l'agglomération ont participé aux chantiers « Argent de Poche » pour 32 communes organisatrices.

Pour Louvigné : 11 jeunes ont participé aux différents chantiers en 2020.

En ce qui concerne les perspectives 2021 :

- Après les vacances d'été, reprise du prévisionnel pour les chantiers proposés en fin d'année ;
- Poursuite du développement du logiciel par le service informatique ;

Le prochain Conseil Municipal est programmé le 1<sup>er</sup> avril 2021 à **20h00**.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la présidente a déclaré la séance close.

Christine DUBOIS Présidente	Jean-Paul PINEAU	Morgane LE MERRER
--------------------------------	------------------	-------------------

Philippe RUAULT <b>Absent excusé</b>	Brigitte CANDAS	Marie-José HOREL
Fabrice MALET	Karine DERRIEN	Cédric ROUSSEAU
Corinne BAGOT	Stéphanie TRIPOTIN	Virginie MARSOLLIER-BIELA
Jérémy GRENEAU	Quentin MAYET	Romain MONNIER <b>Absent excusé</b>